



10. Sécurité routière – Tirage;
11. Congrès – Fédération québécoise des Municipalités;
12. Soumission – Plomberie PSP;
13. Politique pour le secrétariat;
14. Affaires nouvelles :
  1. \_\_\_\_\_;
  2. \_\_\_\_\_;
  3. \_\_\_\_\_;
15. Période de questions;
16. Prochaine réunion – 2 juillet 2014;
17. Levée de l'assemblée.

---

3.1 Réception d'un document de la MRC de La Matapédia contenant des copies des règlements 2014-02 établissant les modalités de tarification des dépenses du service de l'évaluation de la MRC lors d'une contestation des valeurs des rôles d'évaluation foncière et de valeur locative et le règlement 2014-03 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection du préfet de novembre 2017, ainsi que les avis publics d'adoption relatifs à ces deux règlements pour affichage dans la municipalité.

Madame Marielle Roy, conseillère arrive à la réunion à 19 h 08.

3.2 Une invitation de Véloroute Desjardins concernant leur assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi, 19 juin 2014 à compter de 19h30 à la salle du conseil municipal de Lac-au-Saumon, située au 36, rue Bouillon.

---

#### **Résolution 2014-06-271**

#### **Protocole d'entente - CSMM**

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sayabec devait fournir de l'énergie à la biomasse à l'école Ste-Marie dès le 16 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sayabec a finalement été en mesure de fournir de l'énergie à la biomasse le 4 mars 2014;

**CONSIDÉRANT** Que la CSMM a utilisé son chauffage au propane entre le 16 décembre 2013 et le 4 mars 2014, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires de 14 000 \$;

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sayabec a accepté de commencer à facturer la CSMM à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, ce qui laisse un manque à gagner de 10 000 \$ à la CSMM;

Il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de respecter l'entente signée avec la CSMM et d'allouer un montant de 10 000 \$ à la CSMM afin de combler le manque à gagner qui sera réparti de la façon suivante : un montant de 4 000 \$ pour l'année 2015 et un montant de 6 000 \$ pour l'année 2016. Ces montants seront crédités sur les factures 2015 et 2016.

**Résolution 2014-06-272**

**Appui – Purolator**

- CONSIDÉRANT** Que les services d’expédition de Purolator dessert notre région;
- CONSIDÉRANT** Que ce dernier assure à sa clientèle une gamme de services Express et Routiers depuis plus de 50 ans
- CONSIDÉRANT** Que les citoyens de notre territoire s’attendent à un service tout aussi professionnel qu’en milieu plus urbain;
- CONSIDÉRANT** Que Purolator utilise les services de Postes Canada pour effectuer certaines livraisons;
- CONSIDÉRANT** Que certaines livraisons sont très importantes et même primordiales pour certaines personnes de notre région, notamment pour recevoir de la médication;
- CONSIDÉRANT** Que plusieurs entreprises de la région, notamment les entreprises agricoles et forestières, utilisent les services de livraison pour des pièces d’équipements essentielles aux travaux et aux travailleurs de ces entreprises et que les délais de livraison sont primordiaux;
- CONSIDÉRANT** Que l’utilisation de Postes Canada amène des délais de livraison et qu’ainsi Purolator n’effectue plus certaines livraisons à domicile (particulièrement aux adresses civiques des rangs);
- CONSIDÉRANT** Que certains citoyens doivent attendre à la maison une livraison attendue qui n’arrive pas;
- CONSIDÉRANT** Que certains colis peuvent circuler dans leur véhicule sur le territoire sans être livré pour être retourné en fin de journée au centre de tri de Postes Canada de Rimouski pour être redistribué le lendemain où dans des délais dépassant ceux entendus;
- CONSIDÉRANT** Certaines insatisfactions des services de livraison sur le territoire de la MRC, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu que :
1. Purolator s’assure que ses services de livraison soient assumés dans les délais prescrits;
  2. Purolator s’assure de la livraison à toutes les adresses civiques de toutes les municipalités du territoire de la MRC de La Matapédia;
  3. Puisse mettre en œuvre un mécanisme d’identification des colis avec médication pour que la livraison soit prioritaire;
  4. Les populations des municipalités de notre région reçoivent des services répondant à leurs besoins.

**Résolution 2014-06-273**

**Barils de récupération – Eau de pluie**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d’autoriser la vente

de 25 barils de 45 gallons servant à recueillir et contenir l'eau de pluie au coût de 65 \$ plus les taxes.

**Résolution 2014-06-274**

**Motion - CLD**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations au CLD de La Matapédia pour avoir reçu un prix d'excellence décerné par l'Association des CLD du Québec.

**Résolution 2014-06-275**

**Invitation – Ville de Mont-Joli**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Danielle Marcoux, mairesse et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à une rencontre régionale avec monsieur Sean Finn, Vice-président exécutif des services corporatifs et chef de la direction des Affaires juridiques du Canadian National qui aura lieu le vendredi 20 juin 2014 à 13 h à la Salle Père-André-Boutin, située au 1566, boulevard Jacques-Cartier (face à la Caisse Desjardins) à Mont-Joli. Cette rencontre permettra de discuter de la sécurité ferroviaire. Il n'y a aucun cout relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

---

Le point 9 axe à double vocation est reporté à la réunion du 2 juillet 2014.

---

---

Madame Marielle Roy, conseillère, procède au tirage sur la sécurité routière.

---

**Résolution 2013-06-276**

**Invitation – Fédération québécoise des Municipalités**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de monsieur Robert-Luc Blaquièrre au congrès 2014 de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 25 au 27 septembre 2014 au Centre des Congrès de Québec. Le coût de cette activité sera de 650.00 \$ plus les taxes si l'inscription se fait avant le 29 août 2014. Le tarif comprend la documentation et la participation aux activités inscrites au programme des congressistes, excluant la soirée spectacle du vendredi.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2013-06-277**

**Soumission – Plomberie PSP**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la soumission de Plomberie Gicleurs PSP au coût de 9795.80 \$, taxes en sus, pour la modification du réseau de réfrigération du Centre sportif David - Pelletier de Sayabec. Les travaux qui seront exécutés seront les suivants :

Remplacer la tuyauterie d'acier de 6 po par une tuyauterie de plastique sur une longueur d'approximativement 60 pieds; Les éléments inclus dans la soumission sont : purgeur d'air, manomètre de 4 pouces, drain, valve d'isolement pour eau salée, soudure sur tuyauterie pour la transition plastique/acier ainsi que vider, remplir et purger l'air du système. L'isolation est exclue de la soumission.

**Résolution 2013-06-278**

**Levée de la séance**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 19 h 34.

Danielle Marcoux  
mairesse

Francis Ouellet, directeur général et  
secrétaire-trésorier